



YEUVENT DEBOUT est un collectif de citoyens créé en 2018 pour s'opposer au projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Il regroupe aujourd'hui 1 700 membres, soit plus du tiers de la population résidant sur l'île à l'année.

Contact :

Olivier Voisin
18, chemin des Petits Bourdets
85350 L'ILE D'YEU

T +33 06 16 72 65 33

Le point de vue de YEUVENT DEBOUT sur le développement massif de l'éolien en mer

EN BREF. NON AU MUR DE L'ATLANTIQUE

Opposé au projet de parc éolien en mer de Yeu-Noirmoutier, malgré l'opposition de 73,5 % des participants à l'enquête publique de 2018 et l'avis défavorable du Conseil national de protection de la nature¹, le collectif Yeu Vent Debout s'élève également contre la massification de l'éolien en mer. Pour les mêmes raisons : l'industrialisation des eaux côtières françaises fait violence à la vie de la mer, enlève aux marins-pêcheurs des aires de gagnepain, dénature l'horizon marin et va coûter cher à la nation.

Le projet Yeu-Noirmoutier faisant partie d'un vaste programme de développement de l'éolien en mer, nous demandons qu'un moratoire soit appliqué à sa construction. Selon le principe de précaution inscrit dans la constitution, il est en effet urgent de réaliser une évaluation environnementale de l'ensemble des projets situés dans les zones propices établies par l'État. Selon les règles relatives à la gestion publique et aux modalités des débats publics, il est aussi indispensable d'établir un bilan coûts-avantages pour la transition écologique de ce programme, sur les plans économique, financier, social et environnemental, en comparaison avec des solutions alternatives.

Si le projet de massification des éoliennes en mer n'est pas justifié par des études robustes, nous déplorerions une faille des politiques publiques et un simulacre de démocratie participative.

¹ 22 juin 2018





NON À LA DESTRUCTION DU MILIEU DE VIE MARIN

Alors que le Président de la République veut faire de 2025 l'année des océans, l'État gagnerait en cohérence s'il suivait les alertes et les recommandations du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) ainsi que l'esprit de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Des impacts potentiels très importants sur la biodiversité marine

Dans son avis du 6 juillet 2021, le CNPN estime raisonnable de craindre que le développement à grande échelle de l'éolien en mer (prévu en 2020 par la PPE et la Commission européenne) « soit incompatible avec l'objectif de zéro perte nette de biodiversité inscrit aux articles L. 110-1 et L. 163-1 du code de l'environnement ».

Intégrer les enjeux liés à la conservation de la diversité biologique

Le CNPN recommande de :

- « disposer des études environnementales préalables à la définition des macro-zones » de développement de l'éolien en mer, compte tenu du fait que « Nos connaissances des impacts potentiels restent très partiels et un volet d'études important est nécessaire pour mieux appréhender les particularités des trois façades maritimes françaises. » ;
- « éviter dans la recherche des zones potentielles de développement éolien, les aires marines protégées »,
- « privilégier les parcs éoliens flottants, eu égard aux impacts sur la biodiversité et les paysages liant terre-mer, en les éloignant des côtes ».

Le plan de massification de l'éolien en mer ne tient pas compte de la vie marine

- Les projets présentés le 6 mars 2024 n'ont pas fait l'objet d'une évaluation environnementale préalable ;
- ils se situent à une dizaine de kilomètres des côtes, alors que la biodiversité est particulièrement riche dans la bande côtière des 40 km,
- la zone propice proposée au sud de de l'île d'Yeu est en pleine zone Natura 2000. Déjà, le projet au nord-ouest de l'île se situe entre deux zones Natura 2000 et intègre des zones importantes pour les oiseaux (ZICO).

Cesser d'agir en prédateur de la nature

Royaume du vivant déjà abîmé par nombre de souillures anthropiques, l'univers marin est loin d'avoir livré tous ses secrets à la science. Pourquoi dégrader ses fonds, troubler ses eaux, perturber le phytoplancton, déloger les poissons, assourdir les dauphins et provoquer des hécatombes parmi les oiseaux, pour des installations dont la durée de vie ne dépasse guère 20 ans ? Plutôt que compenser les dégâts, il serait plus judicieux de les éviter. « L'océan est l'un des derniers endroits où l'on peut voir des animaux sauvages. » (François Sarano). Coloniser leur espace vital alors que plusieurs espèces sont en danger d'extinction relève de la prédation. La perte de biodiversité est aussi réelle que le dérèglement climatique. Préserver les écosystèmes contribue à la résilience aux changements profonds qui déjà affectent la vie sur la planète.

NON À LA DISPARITION DE LA PÊCHE ARTISANALE CÔTIÈRE

La pêche artisanale fait partie de l'histoire, de l'économie et de la culture des territoires maritimes.

Elle fait vivre les équipages et leurs familles et induit de nombreux emplois à terre (chantiers navals, mécanique navale, criée, mareyage, conserveries, ramendage de filets...). Elle approvisionne les populations locales en circuit court. Alors qu'elle est déjà durement éprouvée par la pêche industrielle et une réglementation de plus en plus contraignante, le développement massif de l'éolien en mer précipite sa mort.

Les zones propices à l'éolien en mer compromettent l'avenir de la filière pêche

Elles chevauchent les zones d'importance pour la pêche identifiées par la profession. L'activité des marins-pêcheurs sera entravée pendant deux à quatre ans de travaux. Il n'est pas certain qu'ils retrouvent ensuite la ressource halieutique.

La Bretagne et les Pays de la Loire étant en tête des régions françaises pour la pêche maritime et la souveraineté alimentaire faisant partie des priorités nationales, où est la cohérence des politiques publiques alors que les deux-tiers des produits de la mer consommés en France sont importés ?

NON À LA DÉNATURATION DE L'HORIZON MARIN

Des rangées de barreaux de 202 à 330 m de haut

Si le projet de l'État s'applique, l'île d'Yeu serait enserrée dans un océan d'éoliennes aussi hautes que des gratte-ciels ou que la tour Eiffel, une centaine au nord-ouest, entre près de 200 et plus de 400 au sud, sur une surface égale à près de 8 fois sa taille au nord-ouest et plus de 30 fois sa taille au sud, à une petite dizaine de kilomètres seulement de ses côtes classées. L'île d'Yeu buterait sur un horizon hérissé de mâts industriels, un rideau de barreaux aux mouvements mécaniques, plutôt que s'ouvrir sur un espace vierge de construction.

Pollution du paysage par des zones industrielles

« Les paysages littoraux se caractérisent par un rapport unique entre un trait de côte fini et un horizon marin infini, une harmonie du mariage entre la terre et la mer »¹. Que signifie la protection du littoral si l'on construit sur la mer ? L'industrialisation de la mer gâcherait le spectacle vivant et gratuit de la nature originelle, qui offre à toute heure surprise et éblouissement comme au premier matin du monde. Le paysage marin apporte une joie apaisante à celles et ceux qui le contemplant au quotidien ou viennent se ressourcer face à l'océan. Pourquoi les en priver ?

Violation de l'identité insulaire

L'île d'Yeu et ses habitants font corps avec la mer. Elle fait partie de leur environnement physique et de leur espace sensible. Y toucher, c'est pénétrer une sphère intime. Appel du large, ouverture au rêve et à l'esprit d'aventure, un horizon sans frontière donne un sentiment de liberté. Pourquoi saper insidieusement l'un des principes de notre République ?

¹ Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP), avis du 16 juin 2021

Projets éoliens autour de l'île d'Yeu

Nord-ouest

62 éoliennes sur 83 km² : projet actuel à 11,7 km de la côte
21 à 55 éoliennes sur 100 km² : extension à 10 km de la côte

Sud

167 à 427 éoliennes sur 770 km² à 13 km de la côte

NON À LA COURSE AU GIGANTISME

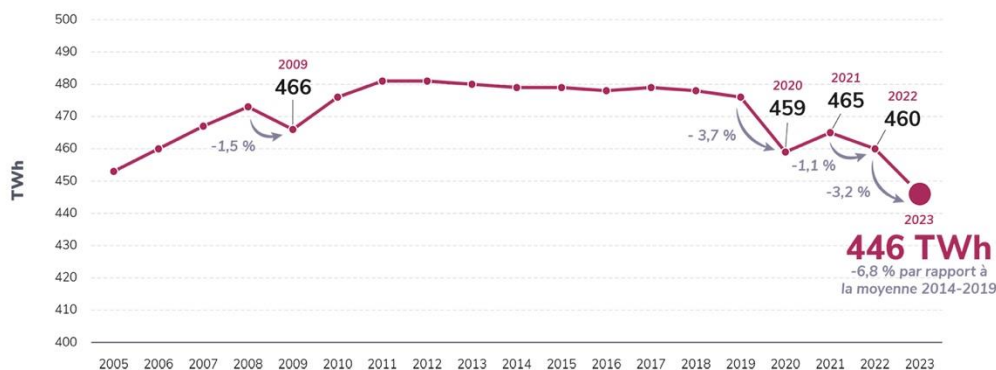
Proportionner les ENR aux besoins

La focalisation des pouvoirs publics sur le développement de l'électricité renouvelable pour atteindre la neutralité carbone en 2050 repose en partie sur les prévisions d'augmentation des usages électriques. Dans les faits, contrairement aux scénarios hauts de prévisions de RTE, la consommation électrique en France est stable depuis 2011, malgré la hausse de l'électrification des usages. Elle a même baissé ces 4 dernières années, y compris hors Covid (cf. graphique ci-dessous). Même si le développement des usages électriques est à l'avenir d'une ampleur supérieure à celles du passé, pourquoi retenir les hypothèses hautes pour fonder les politiques publiques ?

Vivre en harmonie avec la nature

La transition énergétique consiste en premier lieu à changer nos modes de consommation et de production. Il s'agit d'aller systématiquement à l'économie de moyens, qui correspond au fonctionnement des organismes biologiques. Respecter les écosystèmes contribue à préserver non seulement la biodiversité mais aussi les puits de carbone.

Évolution entre 2005 et 2023 de la consommation corrigée des effets météorologiques et calendaires



Source : <https://analysesetdonnees.rte-france.com/bilan-electrique-2023/consommation#Consommationcorrigee>

NON AU GASPILLAGE DE L'ARGENT PUBLIC

Des subventions démesurées

Rien que pour les 6 premiers projets de parcs éoliens en mer, la subvention de l'État dépasserait 22 milliards € sur 20 ans¹. Les coûts liés aux raccordements au réseau et à la stabilisation du système électrique seraient par ailleurs répercutés sur le consommateur. Au 1,7 milliard € investi par le consortium sur le parc Yeu/Noirmoutier correspondent 3,7 milliards € de subventions. Pourquoi soutenir des projets, essentiellement privés, qui trouvent seulement leur équilibre grâce aux contribuables ? Est-ce aux Français de financer au prix fort l'électricité consommée par ses voisins européens vers lesquels elle est exportée ?

Faire un bilan coûts-avantages des ENR

Pour fonder la décision publique sur une vision cohérente et globale, la réalisation d'un bilan coûts-avantages sur les plans technique, économique, financier, social et environnemental des ENR s'impose, afin de s'orienter vers les solutions les moins dispendieuses et de moindre impact, en premier lieu celles qui allègent la facture énergétique des ménages et des entreprises.

Sobriété énergétique et circuit court

Nous proposons de :

- mettre le paquet sur les économies d'énergie. L'énergie la plus propre et la moins chère est celle qu'on ne consomme ni ne produit. Un large consensus s'est dégagé lors du débat public sur la PPE autour de la priorité à donner à la sobriété énergétique, en particulier dans les secteurs du bâtiment (rénovation thermique) et des transports qui représentent respectivement 40 % et 30 % de la consommation d'énergie en France.
- privilégier les énergies renouvelables en circuit court. Moins l'énergie est transportée, moins il y a de perte en ligne et moins elle est chère à acheminer. Les solutions d'autoconsommation individuelle et collective pourraient être développées (petits dispositifs photovoltaïques et éoliens, géothermie, pompes à chaleur, énergie des déchets verts et des boues d'épuration, filière bois, etc.). Par exemple, avec 3,7 milliards €, il serait possible d'équiper tous les foyers vendéens d'une pompe à chaleur.

1. https://ec.europa.eu/competition/state_aid/cases1/201933/269222_2088484_174_2.pdf

« *Ceux qui sauront qu'on ne détruit pas la beauté du monde sans détruire aussi la santé du monde ne sont pas encore nés.* »
écrivait Marguerite Yourcenar dans
"Souvenirs pieux".
Elle évoquait alors le milieu du XIX^e siècle.
Aujourd'hui, nous savons.

CONCLUSION

Si l'on additionne l'utilisation de terres rares, extraites dans des conditions environnementales discutables (et sources de dépendance géopolitique), la difficulté de recycler les pales en matériaux composites, la perturbation des milieux marins, l'influence sur les courants et le trait de côte, le risque de bruit, les infrasons, l'entrave à la pêche artisanale et la dégradation du paysage, on peut douter du caractère vert de l'éolien en mer.

L'intermittence de l'éolien fait aussi douter de sa pertinence technico-économique et écologique. Elle est problématique pour la stabilité du système électrique et oblige parfois, en fonction des variations de la demande, à vendre à perte l'électricité ou à recourir à des centrales à gaz. De plus, on note que le niveau de production du parc éolien en mer de Saint-Nazaire est inférieur aux attendus.

Nous demandons que la construction du parc Yeu-Noirmoutier fasse l'objet d'un moratoire tant que les règles relatives à la saine gestion des dépenses publiques et aux modalités d'un débat public sincère ne seront pas appliquées au programme de massification de l'éolien en mer.

Alors que la lutte contre le dérèglement climatique vise à maintenir la vie sur terre, un projet qui dégrade les milieux et conditions de vie des humains, de la faune et de la flore irait à rebours de l'objectif qu'il affiche.

S'il n'appartient pas à l'État de réenchanter le monde, on lui demande de ne pas le désenchanter davantage.

